

MAIRIE DE BRUNIQUEL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MARS 2010

L'an deux mille DIX, le 19 Mars 2010, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de M. MONTET Michel Maire.

Présents : MM MONTET STEIN COME MERCIER ISSAULAN GRIMAL TABARLY TERRANCLE
LESCURE BONHOURE-ARMAND DEBAYLES LARRIEU Procuration de Monsieur TSCHOCKE donnée
à Monsieur MONTET

Absents excusés : Messieurs TSCHOCKE et BASSE Madame SAINTIGNAN-GAGNAIRE
Madame BONHOURE-ARMAND a été nommée secrétaire de séance.

Lecture par le Maire du compte rendu de la séance précédente et approbation à l'unanimité des membres participants.

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le taux d'imposition des taxes directes locales 2010, soit :

	Bases	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	608 700	7,8 %	47 479 €
Taxe foncière bâti	459 400	13,18 %	60 549 €
Taxe foncière non bâti	31700	77,83 %	24 672 €
TOTAL DES TAXES 2010			132 700 €

Le Taux Relais de la nouvelle taxe concernant la contribution foncière des entreprises reste identique à celui de la Taxe Professionnelle de 2009 (15,68 %).

Pour l'année 2010, le montant de la Taxe Professionnelle perçu par la commune sera compensé par l'Etat et sera équivalent à celui de 2009 soit 80 663 €.

REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT PLACE DU ROCCA ET PROMENADE DU RAVELIN

Compte tenu du nouvel aménagement de la Place du Rocca, de nombreux riverains et habitants du village souhaitent que cette place reste piétonne.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'interdire le stationnement sur la Place du Rocca.

Le Conseil Municipal décide de réglementer le stationnement de la Promenade du Ravelin (de l'angle du cimetière à la Place du Rocca) :

- stationnement réservé aux riverains,
- le stationnement des riverains est limité à un emplacement par famille

ENTRETIEN VOIRIE

Dans le cadre des chemins pris en charge, Le Conseil Municipal décide de continuer la réfection de la voirie communale N°1 sur environ 200 mètres et la réfection d'une partie de la voie communale N°14 dite Des Nouals.

Le Conseil Municipal envisage également le reprofilage et le revêtement en 0,20 de la VC qui va de St Maffre à l'ancienne carrière.

TARIFS 2010 DU STOCK DES CHATEAUX

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer les différents prix de vente des documents vendus aux Châteaux pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants pour l'année 2010 :

- cartes postales	0,50 €
- autocollant	0,30 €
- cartes F POULAIN	0,60 €
- cartes F POULAIN	0,90 €
- cartes aquarelles	1,30 €
- De Bruniquel à Montauban	0,50 €
- Affiche	2,50 €
- Plan	1,50 €
- diapositives	0,50 €
-Grotte de BNL	0,50 €
- Livre M.S.M le Quercy	16,00 €
- Le pays cathare	10,00 €
- St Jacques de Compostelle	5,00 €
- Les bastides	5,00 €
- Les cathares	5,00 €
- Les châteaux cathares	5,00 €
- Les templiers	5,00 €
- La Préhistoire	5,00 €
- Le Néolithique	5,00 €
- Nouné l'enfant de la préhistoire	12,00 €
- In situ les Cathares	19,00 €
- In situ les Chemins de St Jacques	19,00 €
- Edition Fragile Les Châteaux forts	8,55 €
- Edition Fragile La Guerre de 100 ans	8,55 €
- CD Rom Château Bruniquel	5,00 €
- Mini album Nouné	3,50 €
- Livre le Moyen Age	5,00 €
- Livre la pollution au Moyen Age	5,00 €
- Livre La Femme au Moyen Age	5,00 €
- livre La Fin du monde au moyen Age	5,00 €
- livre Les Chevaliers du Moyen Age	8,00 €
- Les châteaux forts et chevaliers	10,50 €
- Livre le maître du Safran	18,00 €
-Un Chevalier du Moyen Age	2,80 €
- DVD Orphée aux enfers	15,00 €
- DVD Le Château à Toto	15,00 €
- Bruniquel, le village et les Châteaux	6,00 €
- Bruniquel, l'usine à fer et ses conséquences	15,00 €

PARTICIPATION PISCINE POUR LES SCOLAIRES

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que La Commune de Nègrepelisse a demandé l'avis de la commune sur la natation scolaire pour l'année 2010.

Le Conseil Municipal donne son accord pour reconduire la participation à la natation scolaire pour 2010.

DERATISATION

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que comme les années précédentes, la société ISS Hygiène Services de Toulouse a procédé sur la Commune de Bruniquel à des travaux de dératisation conformément au règlement sanitaire départemental. Ces travaux se sont déroulés en deux opérations. La facture pour 2010 s'élève à 435,87 € HT soit 484,79 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la campagne de dératisation
- demande à bénéficier de l'aide financière du Département, et cela pour une durée de 4 ans.

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT OCCASIONNEL POUR L'EXERCICE 2010 :

Le Conseil Municipal décide de créer pour l'exercice 2010, un emploi non permanent occasionnel d'adjoint administratif 2^{ème} classe (rémunération indice du 1^{er} échelon du grade) pour occuper les fonctions d'agent postal communal (16h hebdomadaires) au titre de l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984.

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Suite aux demandes du café Elia, du Ti coin créole et Cornélia d'installer des tables sur le domaine public, le Conseil Municipal donne son accord aux mêmes conditions que l'année dernière.

DIVERS

Eglise de St Maffre (Travaux électricité)

Suite à la présentation de plusieurs devis, le Conseil Municipal retient celui de Monsieur VIE.

Location Château

L'Association TOHU-BOHU demande la location du château durant un week-end, le Conseil Municipal refuse.
